



Rencontre entre les associations de parents d'élèves et le service de coopération et d'action culturelle – 7 mai 2020 – Point d'information

En raison du confinement en vigueur au Maroc, les fédérations de parents d'élèves des établissements en gestion directe de l'AEFE et des établissements relevant de l'OSUI ont été réunies en visioconférence par le SCAC jeudi 7 mai 2020.

Deux principaux sujets étaient à l'ordre du jour :

- le calendrier de fin d'année scolaire,
- les frais de scolarité.

1. Point de situation sur le réseau d'enseignement français

La **fermeture des établissements de l'enseignement français** au Maroc n'est pas une situation propre au pays. Tous les lycées français ont dû être fermés dans le monde, soit 522 établissements. La gestion de cette situation sans précédent se fait à l'échelle mondiale, tout en s'adaptant aux circonstances et mesures nationales.

Les personnels et les enseignants, épaulés par les services de l'AEFE, assurent la **continuité éducative pour les élèves**, le maintien des procédures d'orientation et les examens à venir. Au Maroc, les personnels des établissements, accompagnés par l'IEN et les conseillers pédagogiques pour le 1^{er} degré, par les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique du 2nd degré, ont mis en place une pédagogie inédite en un temps record pour garantir le non-décrochage des élèves et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

L'enseignement ainsi apporté n'est effectivement pas identique à celui délivré en présentiel, et il a également demandé aux **parents** de s'impliquer d'une manière inédite aux côtés de leurs enfants, mais c'est une formule adaptée à l'urgence de la situation, et qui s'avère robuste. L'administration et les enseignants accordent une attention particulière aux remontées des parents, dans un objectif d'amélioration constant.

2. Frais de scolarité

De nombreuses **fausses affirmations** circulent sur les réseaux sociaux au sujet d'hypothétiques économies faites par les établissements ou de réductions de frais d'écologie. Largement relayées auprès des familles, elles ont un effet délétère et ne favorisent pas le climat de confiance pourtant nécessaire au dialogue entre les familles et les établissements.

Or l'équilibre des établissements est fragile et la situation actuelle nécessite que toutes les parties prenantes du réseau agissent en responsabilité. Si les établissements peinent à recouvrer les frais de scolarité du 3^e trimestre, leur fonds de roulement devra être ponctionné, ce qui aura un impact à court et moyen termes sur l'accueil des élèves et sur la vie éducative des établissements. Au-delà d'un certain niveau d'impayé, variable selon les établissements, c'est la pérennité même de ces derniers qui sera directement menacée.

La situation de fermeture des établissements n'a pas généré d'économies substantielles. Le travail de continuité éducative a été fait, les salaires ont été payés (environ 80% des dépenses). Les

principaux contrats (fluides, sanitaire, gardiennage, etc.) ne pouvaient pas être suspendus car ils courent sur l'année, et car cela pourrait mettre en difficulté des entreprises dont les écoles auront besoin à la réouverture. La **diminution des consommations** de fluides (eau, électricité) **ne compense pas les coûts supplémentaires** générés dès à présent pour annuler certains engagements (voyages scolaires), permettre la continuité éducative (achat de matériels informatiques), et envisager la réouverture des établissements dans le respect des mesures sanitaires (achat de matériels sanitaires, gestion des flux d'élèves à revoir, ...).

Pour ce qui concerne les **frais d'examen**, si certains frais liés à la session proprement dite (indemnités de correction, indemnités de déplacement, papeterie...) pourront faire l'objet d'un remboursement partiel, les frais liés à la rémunération de l'équipe du service des examens et concours qui travaille toute l'année à l'organisation des examens sont incompressibles.

Le paiement des frais de scolarité est donc **légitime et nécessaire**. Il s'inscrit par ailleurs dans une **logique de solidarité globale**, aux côtés des solutions apportées par l'Etat français et d'autres acteurs privés ou associatifs. Une réduction linéaire (-XX% pour toutes les familles) serait injuste car elle ne permettrait pas aux établissements de cibler les familles touchées fortement par la crise économique liée au COVID. C'est pourquoi cette solution n'est pas préconisée par l'AEFE et n'a été mise en place dans aucun EGD dans le monde.

Les commissions d'exonération proposeront des **solutions ciblées pour soutenir toutes les familles en grande difficulté financière**, afin d'éviter des ruptures de scolarité, et associeront étroitement les représentants des parents d'élèves à ces décisions. Des justificatifs seront demandés aux familles pour documenter leur demande, afin de garantir une juste répartition des aides.

Dans cette perspective, le **gouvernement français** s'engage au travers d'un **plan sans précédent** pour sauvegarder notre réseau scolaire à l'étranger et mobilise dès à présent :

- 50 M€ destinés aux bourses scolaires pour aider les familles françaises les plus en difficulté (demandes de recours gracieux pour revoir les quotités accordées pour le 3^e trimestre, prise en compte des revenus 2020 pour l'examen des demandes de bourses 2020/2021, remontée des seuils liés au patrimoine),
- 100 M€ d'avances de l'opérateur public France Trésor mobilisées via l'AEFE pour faire face aux besoins de trésorerie des **établissements, quel que soit leur statut** (EGD, OSUI, partenaires privés,...), afin de leur permettre d'accorder **aux familles en grande difficulté de toutes nationalités** des reports de paiement de plus ou moins longue durée, voire des remises partielles ou totales.

Le détail de la mise en œuvre de ces moyens sera connu dans les semaines à venir et communiqué aux associations et fédérations de parents d'élèves. Il est possible que d'autres mesures soient ajoutées à ce plan d'ici là, prenant en compte les **impacts de moyen et long terme** de la crise économique liée au COVID.

3. Le calendrier de fin d'année

Le calendrier marocain sur la **réouverture des établissements scolaires** est inconnu à ce jour. Le réseau scolaire réfléchit d'ores et déjà aux conditions de réouverture de ses établissements. Une procédure a été définie par le ministère des Affaires étrangères français sur les conditions à réunir pour réouvrir un établissement afin de garantir les conditions sanitaires d'accueil des personnels et des élèves. Le moment venu, en lien étroit avec les autorités marocaines, l'Ambassade organisera la concertation avec les chefs d'établissements, les associations de parents d'élèves et les représentants du personnel.

Le calendrier et les modalités d'organisation des examens (baccalauréat, DNB) sont en cours de définition. L'Académie de Bordeaux répondra prochainement aux questions qui restent en suspens.

Les éléments connus à ce jour sont les suivants :

- évaluation sur le contrôle continu et le livret scolaire
- 22 et 23 juin : remontées des notes vers le service des examens
- fin juin : épreuves anticipées de français pour le baccalauréat
- 29 juin : commissions d'harmonisation préparatoires aux jurys
- début juillet : jurys d'examens (BAC et DNB)
- autour du 10 juillet : épreuves de rattrapage
- début septembre : passage des candidats individuels

Le calendrier de saisie en ligne des dossiers d'**admission des élèves sur tests d'entrée** dans le réseau a été prolongé jusqu'au 30 avril. Bien que le nombre de candidatures ait diminué, la demande reste supérieure aux places disponibles. Si un assouplissement des règles en matière de confinement était opéré par les autorités marocaines, les tests d'entrée pourraient être organisés le 15 juin. Si les sessions de tests ne pouvaient avoir lieu, une alternative serait d'évaluer le niveau des élèves sur la base du livret scolaire. A côté du mérite, la priorité continuera d'être donnée aux fratries et aux enfants du personnel.

La **circulation des personnes depuis/vers le Maroc** est subordonnée à la reprise des vols internationaux. Le traitement des demandes de visas des futurs bacheliers réseau scolaire français sera prioritaire, comme l'est chaque été celui des demandes de visas des étudiants partant en France.

Clélia CHEVRIER KOLAČKO
Conseillère de coopération et d'action culturelle